

Incident tragi-comique

UN MOULIN COMBUSTE TROIS BRISERS DE GREVE, QUI SE REFUGIENT CHEZ UN SAOUIER

Dans la soirée de vendredi, à 9 heures 20, les agents Henri Carrelet et Paul Delreux, du service de bal populaire de la place de Flandre, étaient en tournée de patrouille pour s'assurer que les personnes, trois individus s'étaient réfugiés chez M. Bindeu, bijoutier à l'angle des rues Blanchaille et Henri-Carrette.

Les agents se rendirent aussitôt à cette adresse et trouvèrent en effet, dans l'arrière-cour de ladite maison, devant laquelle se trouvait un escalier extérieur, les trois individus qui leur avait été signalés.

Invités à venir au poste les trois individus refusèrent de s'y rendre à pied. L'un d'eux déclara qu'il avait un taxi et qu'il était prêt à payer la course, qu'il les amènerait en compagnie des deux agents à un poste de police de permanence.

Interrogés par le commissaire central, les trois individus déclarèrent se nommer : Jean Eestquain, 2 ans, originaire d'Annoey, demeurant à Paris, rue des Goncourt, Merle Poulain, 45 ans, né à Mergnac, domicilié à Paillasson, rue de Paris, 121 et Alfred Pichon, 41 ans, rue Solenne, 19, à Paris.

Tous trois déclarèrent comme profession : « Brisers de grève ». Sur les deux premiers on trouva un pistolet dont le chargeur contenait quatre cartouches et un revolver chargé de cinq balles. Le troisième était sans arme.

Interrogés, les trois individus déclarèrent qu'ils étaient réfugiés chez un cabaretier, rue d'Alme, 188, Léon Renard, chez qui ils avaient fait irruption, revolver au poing, mais, qu'en présence de l'attitude énergique de ce dernier, ils avaient dû fuir en retraite et étaient allés chercher un abri dans la bijouterie où les agents étaient venus les chercher.

Après ces explications la confiscation de leurs armes, les trois individus ont été remis en liberté.

Il serait vraisemblablement poursuivi pour port d'arme prohibée.

L'enquête se poursuit activement.

Communiqués divers

LA PREVOYANCE

La commission appelée aux sociétaires homologues, après l'assemblée générale du 30 avril 1914, a tenu sa séance le 2 mai à 9 heures du matin, à l'Hôtel de Ville, salle habituelle des réunions. Le procès-verbal de la séance a été lu et adopté. Le bilan de l'exercice 1913-1914 a été présenté et adopté. Le bilan de l'exercice 1914-1915 a été présenté et adopté. Le bilan de l'exercice 1915-1916 a été présenté et adopté.

CONDITIONNEMENT DE TOURCOING

Le conditionnement de Tourcoing a tenu sa séance le 2 mai à 9 heures du matin, à l'Hôtel de Ville, salle habituelle des réunions. Le procès-verbal de la séance a été lu et adopté. Le bilan de l'exercice 1913-1914 a été présenté et adopté. Le bilan de l'exercice 1914-1915 a été présenté et adopté. Le bilan de l'exercice 1915-1916 a été présenté et adopté.

MEDAILLES DU TRAVAIL

Le 2 mai 1914, réunion de la société en local habituel, à 10 heures et demie. A 11 heures départ en corps, avec musique et drapeau, pour le monument de la République. Retour au local. Vins d'honneur. Banquet à 14 heures précises.

ETAT-CIVIL

DE TOURCOING du 1er mai 1914

Naissances. — Raymond Delreux, rue de la République, 64. — Colette Roussel, rue des Orphelins, 20. — Madeleine Geyson, rue de l'Amidonnerie, maison Delplaque, 4. — Octave Wagon, rue de l'Éclair, 10.

LE SAVON DE TOILETTE MALACAÏNE

produit de grande parfumerie, est neutre, sans excès d'alcali; onctueux, adoucissant. Il est vendu partout où l'on achète la Crème Malacaïne : Grands Magasins, Parfumeries, Pharmacies, Coiffeurs, etc. 1,25 le pain.

MALADIES

Maladies de l'Estomac

Quand votre estomac est tellement dérangé qu'il ne peut plus digérer les aliments, le tonique végétal, la Tisane américaine des Shakers, le tonifiera et l'aidera à fonctionner. Pour les cas où il y a manque d'appétit, douleurs après les repas, maux de tête, attaques bilieuses, constipation, vertiges, etc., le Shaker apporte la santé et l'énergie à des milliers de pauvres malades. Faites-en l'essai!

Où mènent les spéculations

Un financier récolte treize mois de prison. Le nommé René-Joseph Lamérand, 37 ans, directeur d'une Société financière, le « Comptoir du Nord », installé rue Esquermoise, comparait hier devant les juges.

Chronique Tourquennoise

Un bambin sous une auto

Hier vers six heures du soir, un jeune enfant, Fernand Overleyens, né à Lens, le 31 janvier 1902, demeurant à Wattrelos, carrière Ranson, qui jouait au « char » avec d'autres petits camarades en face de la chapelle de la Madeleine, a été renversé par l'auto de M. Duffier, fleuriste, rue de la Haie, pilotée par le chauffeur Julien Duchateau.

LES CREANES DE LA CORRECTIONNELLE

M. Gobert, juge d'instruction a renvoyé devant le tribunal correctionnel pour abus de confiance le charretier Victor Snouck, 22 ans, qui détournait une somme de 148 francs au préjudice de son patron, M. Jean Du, marchand de bois, rue de Bellevue.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du vendredi 1er mai 1914. UN BECANIER. — Le 28 février, Louis Doolaghe, 40 ans, journalier à Seclin, dérobait la bicyclette d'Edmond Fouchard, 28 ans, et est condamné à 1 mois de prison.

LA SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE A UN FAIT APEL AUX BRISERS DE GREVE

— UNE ENVEIE DE LAISSEZ-FAIRE EN PAYSAN — CE QUE DIT LA SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE

La situation créée à Roubaix par le grève du gaz, que nous signalons d'autant plus de celles qui ne peuvent durer sans entraîner les conséquences les plus graves et les plus dangereuses.

Une déclaration formelle

Nous avons dit hier que des « briseurs de grève » étaient arrivés à Roubaix et nous avons dit que la Société Roubaisienne d'éclairage niait ce fait.

BÈGUES

JEU DE DES. — Nous informons les personnes qui ont fait 43 et 44 points au jeu de dés, organisé par la section de Wasquehal, que le rebalage aura lieu demain dimanche 3 mai, à 11 heures, chez Léon Demestre, place de la République.

WASQUEHAL

RENTES OUVRIÈRES. — A l'usine Eycken et Leroy, Arthur Capon, âgé de 42 ans, demeurant rue Michel, à Wasquehal, s'est fait des brûlures au second degré de l'avant-bras gauche avec de l'eau bouillante, 12 jours de repos. Docteur Butin.

Lannoy

EN TOMBANT. — Marie Herbin, 17 ans, élève de la section de Wasquehal, s'est fait de sérieuses blessures à la hanche gauche et à la main droite.

LYS

PIEDS BRULÉS. — Henri Vandekerckove, 18 ans, teinturier chez Resson, a eu les pieds brûlés par de l'eau bouillante. Il a reçu les soins du docteur Lherbier.

BAISEUX

AU FEU. — Un inconnu a mis le feu à la fabrique de patinoires de M. Vanderstichele, au village de Baizeux, à 4.000 francs, dont couverts par une assurance. La gendarmerie enquête.

BOUVINES

LE CENTENAIRE DE LA BATAILLE. On sait que l'on fête, à Bouvines, le dimanche 28 juin, le septième centenaire de la grande bataille par laquelle l'unité française s'affirma pour la première fois. Ce jour-là sera posée la première pierre d'un monument commémoratif de cette bataille. Diverses cérémonies auront lieu et on donnera une représentation de « La Fille de Roland ».

MARQUETTE

TROP LOURD. — Le journalier Edouard Hacquetens, 3 ans, demeurant rue de l'Église s'est fait jeudi des contusions dans la région dorsale en manœuvrant des plateaux de presse à l'usine de la distillerie Lesaffre, 10 jours de repos.

DOIGTS MUTILES

Le jeune Henri Desmet, 16 ans et demi, journalier à Marquette, était occupé mardi à retirer le carton d'une coupeuse à l'usine de la Société de papeteries et cartonneries de France, lorsqu'il eut la main droite prise entre les rouleaux.

BRAT-OVILE

de ROUBAIX du 1er mai 1914. Naissances. — Paul Gombert, rue Daubenton, 10. — Marie Cossart, rue de Denain, cour Léroy, 13. — Thérèse Deloisse, rue du Mont, 50. — Lucien Esquermoise, rue de l'Éclair, 10. — Publications de mariages. — Victor Rouzé, avocat à Lens, et Hélène Morel, sans profession, rue du Cor, Truaires, 113. — Émile Grégoire, employé de commerce, rue de Naples, 35, et Marie Demoucourt, épouse, rue Saint-Étienne, 15. — Joseph Leveillé, pianiste, rue de l'Éclair, 13. — Thérèse Deloisse, épouse, rue de l'Éclair, 13. — Joseph Vanhulst, teinturier, rue de la Guinguette, cour Mullier, 49, et

Incident tragi-comique

UN MOULIN COMBUSTE TROIS BRISERS DE GREVE, QUI SE REFUGIENT CHEZ UN SAOUIER

Dans la soirée de vendredi, à 9 heures 20, les agents Henri Carrelet et Paul Delreux, du service de bal populaire de la place de Flandre, étaient en tournée de patrouille pour s'assurer que les personnes, trois individus s'étaient réfugiés chez M. Bindeu, bijoutier à l'angle des rues Blanchaille et Henri-Carrette.

Les agents se rendirent aussitôt à cette adresse et trouvèrent en effet, dans l'arrière-cour de ladite maison, devant laquelle se trouvait un escalier extérieur, les trois individus qui leur avait été signalés.

Invités à venir au poste les trois individus refusèrent de s'y rendre à pied. L'un d'eux déclara qu'il avait un taxi et qu'il était prêt à payer la course, qu'il les amènerait en compagnie des deux agents à un poste de police de permanence.

Interrogés par le commissaire central, les trois individus déclarèrent se nommer : Jean Eestquain, 2 ans, originaire d'Annoey, demeurant à Paris, rue des Goncourt, Merle Poulain, 45 ans, né à Mergnac, domicilié à Paillasson, rue de Paris, 121 et Alfred Pichon, 41 ans, rue Solenne, 19, à Paris.

Tous trois déclarèrent comme profession : « Brisers de grève ». Sur les deux premiers on trouva un pistolet dont le chargeur contenait quatre cartouches et un revolver chargé de cinq balles. Le troisième était sans arme.

Interrogés, les trois individus déclarèrent qu'ils étaient réfugiés chez un cabaretier, rue d'Alme, 188, Léon Renard, chez qui ils avaient fait irruption, revolver au poing, mais, qu'en présence de l'attitude énergique de ce dernier, ils avaient dû fuir en retraite et étaient allés chercher un abri dans la bijouterie où les agents étaient venus les chercher.

Après ces explications la confiscation de leurs armes, les trois individus ont été remis en liberté.

Il serait vraisemblablement poursuivi pour port d'arme prohibée.

L'enquête se poursuit activement.

LA SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE A UN FAIT APEL AUX BRISERS DE GREVE

— UNE ENVEIE DE LAISSEZ-FAIRE EN PAYSAN — CE QUE DIT LA SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE

La situation créée à Roubaix par le grève du gaz, que nous signalons d'autant plus de celles qui ne peuvent durer sans entraîner les conséquences les plus graves et les plus dangereuses.

Une déclaration formelle

Nous avons dit hier que des « briseurs de grève » étaient arrivés à Roubaix et nous avons dit que la Société Roubaisienne d'éclairage niait ce fait.

BÈGUES

JEU DE DES. — Nous informons les personnes qui ont fait 43 et 44 points au jeu de dés, organisé par la section de Wasquehal, que le rebalage aura lieu demain dimanche 3 mai, à 11 heures, chez Léon Demestre, place de la République.

WASQUEHAL

RENTES OUVRIÈRES. — A l'usine Eycken et Leroy, Arthur Capon, âgé de 42 ans, demeurant rue Michel, à Wasquehal, s'est fait des brûlures au second degré de l'avant-bras gauche avec de l'eau bouillante, 12 jours de repos. Docteur Butin.

Lannoy

EN TOMBANT. — Marie Herbin, 17 ans, élève de la section de Wasquehal, s'est fait de sérieuses blessures à la hanche gauche et à la main droite.

LYS

PIEDS BRULÉS. — Henri Vandekerckove, 18 ans, teinturier chez Resson, a eu les pieds brûlés par de l'eau bouillante. Il a reçu les soins du docteur Lherbier.

BAISEUX

AU FEU. — Un inconnu a mis le feu à la fabrique de patinoires de M. Vanderstichele, au village de Baizeux, à 4.000 francs, dont couverts par une assurance. La gendarmerie enquête.

BOUVINES

LE CENTENAIRE DE LA BATAILLE. On sait que l'on fête, à Bouvines, le dimanche 28 juin, le septième centenaire de la grande bataille par laquelle l'unité française s'affirma pour la première fois. Ce jour-là sera posée la première pierre d'un monument commémoratif de cette bataille. Diverses cérémonies auront lieu et on donnera une représentation de « La Fille de Roland ».

MARQUETTE

TROP LOURD. — Le journalier Edouard Hacquetens, 3 ans, demeurant rue de l'Église s'est fait jeudi des contusions dans la région dorsale en manœuvrant des plateaux de presse à l'usine de la distillerie Lesaffre, 10 jours de repos.

DOIGTS MUTILES

Le jeune Henri Desmet, 16 ans et demi, journalier à Marquette, était occupé mardi à retirer le carton d'une coupeuse à l'usine de la Société de papeteries et cartonneries de France, lorsqu'il eut la main droite prise entre les rouleaux.

BRAT-OVILE

de ROUBAIX du 1er mai 1914. Naissances. — Paul Gombert, rue Daubenton, 10. — Marie Cossart, rue de Denain, cour Léroy, 13. — Thérèse Deloisse, rue du Mont, 50. — Lucien Esquermoise, rue de l'Éclair, 10. — Publications de mariages. — Victor Rouzé, avocat à Lens, et Hélène Morel, sans profession, rue du Cor, Truaires, 113. — Émile Grégoire, employé de commerce, rue de Naples, 35, et Marie Demoucourt, épouse, rue Saint-Étienne, 15. — Joseph Leveillé, pianiste, rue de l'Éclair, 13. — Thérèse Deloisse, épouse, rue de l'Éclair, 13. — Joseph Vanhulst, teinturier, rue de la Guinguette, cour Mullier, 49, et

Incident tragi-comique

UN MOULIN COMBUSTE TROIS BRISERS DE GREVE, QUI SE REFUGIENT CHEZ UN SAOUIER

Dans la soirée de vendredi, à 9 heures 20, les agents Henri Carrelet et Paul Delreux, du service de bal populaire de la place de Flandre, étaient en tournée de patrouille pour s'assurer que les personnes, trois individus s'étaient réfugiés chez M. Bindeu, bijoutier à l'angle des rues Blanchaille et Henri-Carrette.

Les agents se rendirent aussitôt à cette adresse et trouvèrent en effet, dans l'arrière-cour de ladite maison, devant laquelle se trouvait un escalier extérieur, les trois individus qui leur avait été signalés.

Invités à venir au poste les trois individus refusèrent de s'y rendre à pied. L'un d'eux déclara qu'il avait un taxi et qu'il était prêt à payer la course, qu'il les amènerait en compagnie des deux agents à un poste de police de permanence.

Interrogés par le commissaire central, les trois individus déclarèrent se nommer : Jean Eestquain, 2 ans, originaire d'Annoey, demeurant à Paris, rue des Goncourt, Merle Poulain, 45 ans, né à Mergnac, domicilié à Paillasson, rue de Paris, 121 et Alfred Pichon, 41 ans, rue Solenne, 19, à Paris.

Tous trois déclarèrent comme profession : « Brisers de grève ». Sur les deux premiers on trouva un pistolet dont le chargeur contenait quatre cartouches et un revolver chargé de cinq balles. Le troisième était sans arme.

Interrogés, les trois individus déclarèrent qu'ils étaient réfugiés chez un cabaretier, rue d'Alme, 188, Léon Renard, chez qui ils avaient fait irruption, revolver au poing, mais, qu'en présence de l'attitude énergique de ce dernier, ils avaient dû fuir en retraite et étaient allés chercher un abri dans la bijouterie où les agents étaient venus les chercher.

Après ces explications la confiscation de leurs armes, les trois individus ont été remis en liberté.

Il serait vraisemblablement poursuivi pour port d'arme prohibée.

L'enquête se poursuit activement.

LA SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE A UN FAIT APEL AUX BRISERS DE GREVE

— UNE ENVEIE DE LAISSEZ-FAIRE EN PAYSAN — CE QUE DIT LA SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE

La situation créée à Roubaix par le grève du gaz, que nous signalons d'autant plus de celles qui ne peuvent durer sans entraîner les conséquences les plus graves et les plus dangereuses.

Une déclaration formelle

Nous avons dit hier que des « briseurs de grève » étaient arrivés à Roubaix et nous avons dit que la Société Roubaisienne d'éclairage niait ce fait.